

CAP'VACANCES

Aide aux vacances
Pour les 18/25 ans



PROJET... Solidaire ?

Culturel ?

Touristique ?

« Prends ton projet en main... »

Intitulé du projet :

Cadre réservé	Reçu par : Le :
Observation :	N° demande

Destination : _____

Types de projet :

*** Catégorie 1**

Circuit découverte ☐
Famille ☐
Touristique ☐

**** Catégorie 2**

Humanitaire ☐
Solidaire ☐
Linguistique ☐
Culturel ☐
Sportif ☐

PROJET : Individuel ☐ Collectif ☐

Nombre de participants pour les projets collectifs : Fille : _____ Garçon : _____

Voyagistes :

LINA Voyages ☐

Autre* ☐ Précisez : _____

**Assurez-vous que votre prestataire de voyage accepte le mode de paiement par bon administratif pour le séjour de type catégorie 2*

Moyens de transport :

Train ☐

Avion ☐

Bateau ☐

Autre ☐ Précisez _____

Types d'hébergement :

Camping ☐

Auberge de jeunesse ☐

Hôtel ☐

En famille ☐

Autre ☐ Précisez : _____

Informations complémentaires

LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Né.e le	Téléphone

BUDGET PRÉVISIONNEL

	Dépenses		Recettes
Transport		Apports personnels	
Hébergement		Aides sollicitées	
Autre		Autres aides	
TOTAL		TOTAL	

Coût par personne _____ Euros

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- . Avoir entre 18 et 25 ans
- . Être domicilié(e) à Vitry-sur-Seine
- . Accepter et Signer le règlement du dispositif Cap Vacances

PIÈCES À FOURNIR

- . Justificatif d'identité et Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- . Justificatif d'acompte versé
- . Devis réservation (billet d'avion, bateau, train, hébergement, activités...)

Informations IMPORTANTES

- » L'octroi du soutien financier n'est pas systématique.
- » Le règlement CAP VACANCES doit obligatoirement être accepté et signé par l'ensemble des candidats du projet déposé
- » Une seule aide nominative par an et par candidat
- » Les demandes individuelles feront l'objet d'une étude par une commission souveraine qui établira la subvention attribuée.
- » Les projets sont à déposer à la Maison de la jeunesse du 20 Janvier 2025 au 17 octobre 2025 inclus. Vous devez alors vous assurer de pouvoir partir en vacances même sans cette aide.
- » Les départs sont à prévoir entre le 1^{er} février et le 31 décembre 2025
- » La réponse à votre demande vous sera notifiée par courrier.
- » Les aides seront accordées dans la limite du budget alloué. Le paiement auprès de votre prestataire se fera par bon administratif pour le type de projet catégorie 2 et en chèque ANCV pour le type de projet catégorie 1.
- » La participation obligatoire à l'évènement « Retours projets »

☐ Je suis informé que les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné de la Direction Jeunesse, pour la finalité suivante : inscription sur le dispositif CAP VACANCES. Le destinataire des données est le service jeunesse. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à la Direction des systèmes d'informations et du numérique de la ville de Vitry-sur-Seine. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL.

Date :

Nom et Signature :

Cadre réservé à l'administration	
Numéro du projet :	Participation « Retours Projets » : Oui /Non
Nature du projet :	Nombre de participants :
Subvention accordée :	Président de la commission Signature :